



Conditions Générales de Vente – Wanadoo ADSL

Les stipulations des présentes conditions générales de vente, auxquelles appartient la Netiquette, s'appliquent à tous les forfaits de la gamme « Wanadoo ADSL », quel que soit leur canal de vente.

La souscription du Client à l'un des forfaits de la gamme « Wanadoo ADSL » vaut acceptation pleine et entière des présentes conditions générales.

Toute connexion au Service est subordonnée au respect des présentes conditions générales.

L'enregistrement en ligne du Client au Service nécessite la lecture et l'acceptation des conditions générales décrites ci-après.

Les Formulaires d'abonnement/Conditions particulières, ainsi que la Netiquette, font partie intégrante des présentes conditions.

Dans tous les cas le paiement de la première facture vaut acceptation des termes des présentes pour les Clients. Le Client atteste du pouvoir, de l'autorité et de la capacité nécessaires à la conclusion et à l'exécution des obligations prévues aux présentes.

ARTICLE 1. DÉFINITIONS

Dans les présentes conditions générales de vente, les termes suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné dans cet article.

ADSL: Asymmetric Digital Subscriber Line (ligne d'abonné numérique asymétrique) technologie qui permet de transmettre des signaux numériques haut débit sur le réseau d'accès téléphonique existant. Elle permet d'avoir un haut débit en direction de l'abonné et une voie de retour de plus faible débit vers le réseau.

Client: personne physique ou morale s'étant identifiée et inscrite à un forfait de la gamme « Wanadoo ADSL » proposé par France Télécom.

L'inscription se fait par un enregistrement en ligne ou par la signature des Conditions particulières/Formulaire d'abonnement par le Client.

Connexion inactive: connexion au réseau Internet sans effectuer d'échange de données.

Enregistrement en ligne: demande d'inscription à un forfait de la gamme « Wanadoo ADSL » effectuée sans intervention humaine extérieure, au moyen d'un serveur d'enregistrement distant et accessible par le réseau téléphonique.

Cette méthode d'inscription ne permet pas l'inscription à tous les services d'accès à Internet offerts par France Télécom et en cas d'abonnement, elle ne permet pas l'utilisation de tous les moyens de paiement.

Cette méthode d'inscription permet au Client d'obtenir les identifiants immédiatement.

Équipement: matériel spécifique et compatible avec le réseau et le Service de France Télécom, indispensable à l'utilisation de tout ou partie du Service tel que la Livebox ou différents modems.

France Télécom: société qui fournit le Service.

Identifiant: terme qui désigne d'une manière générale tout code confidentiel ou mot de passe, permettant au Client de s'identifier et de se connecter au Service. Les Identifiants comprennent l'identifiant de connexion, le mot de passe de connexion, l'adresse de messagerie, le mot de passe de messagerie ainsi que le numéro d'utilisateur.

Internet: réseau de plusieurs serveurs reliés entre eux et dont la localisation se situe en divers lieux géographiques à travers le monde.

IP: (Internet Protocol) Protocole Internet permettant la communication dans un environnement hétérogène.

Formulaire d'abonnement/Conditions particulières: document papier ou électronique remis au Client lors de son adhésion par une autre méthode que l'enregistrement en ligne à un forfait de la gamme « Wanadoo ADSL » proposé par France Télécom.

Livebox: passerelle multi-services permettant d'accéder tout ou partie du Service de France Télécom.

Paiement à l'acte Wanadoo: nom du service mis à disposition par France Télécom au Client.

Service: service, basé sur les technologies ADSL, fourni par France Télécom et permettant au Client via l'établissement de la connexion et l'attribution d'une adresse IP et d'adresses de DNS, de se raccorder au réseau Internet à des débits IP différents en fonction du forfait choisi par le Client lors de la souscription, de communiquer par un système de messagerie électronique, et de disposer d'un espace de stockage pour ses pages personnelles hébergées par France Télécom.

Service Minitel: nom du service d'accès aux services Minitel mis à disposition, par France Télécom au Client.

Site Wanadoo: serveur Internet accueillant le Client lors de sa connexion au Service d'accès à Internet.

Zones de couverture: zones géographiques, en France Métropolitaine, au sein desquelles France Télécom fournit tout ou partie du Service sous réserve de compatibilités techniques.

ARTICLE 2. OBJET

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les modalités dans lesquelles, France Télécom met à la disposition du Client, domicilié en France métropolitaine dans les Zones de couverture, pour ses besoins propres dans le cadre d'un usage strictement personnel et privé, le Service, à l'adresse d'installation indiquée lors de la souscription.

Les présentes conditions générales de vente ont également pour objet de définir les conditions dans lesquelles le Client accède et utilise le Service.

ARTICLE 3. ACCÈS AU SERVICE

Le Service est accessible à partir d'une ligne téléphonique utilisant les technologies ADSL et nécessite un Équipement spécifique compatible.

Pour pouvoir accéder au Service, le Client doit se situer dans la Zone de couverture telle que définie aux présentes. La Zone de couverture du Service peut évoluer notamment quant au débit souhaité par le Client. Pour connaître le service dont il peut disposer, le Client est invité à se renseigner en points de vente.

L'accès au Service est possible 24h/24, 7j/7 sauf en cas de force majeure

Pour pouvoir bénéficier du Service, le Client doit:

- Être titulaire d'un abonnement au service téléphonique de France Télécom à jour des paiements, dès lors qu'il n'existe pas à l'égard desdits paiements, de contestation réelle et sérieuse de la part du Client;
- Disposer d'une ligne téléphonique non dégroupée, isolée, analogique, en service et répondant aux caractéristiques de la technologie utilisée par France Télécom pour la fourniture du Service;
- Être titulaire d'un abonnement au service « ADSL Référence ou ADSL Exigence » de France Télécom à jour des paiements, dès lors qu'il n'existe pas à l'égard desdits paiements, de contestation réelle et sérieuse de la part du Client;
- Disposer du libre usage d'un micro-ordinateur configuré et paramétré pour pouvoir accéder au Service, selon les spécifications détaillées à l'adresse suivante: <http://assistance.wanadoo.fr/reponse1286.asp> ou fournies en points de vente.

France Télécom fournira au Client des éléments personnels d'identification, lui permettant d'accéder au Service à savoir notamment identifiant de connexion, mot de passe de connexion, identifiant de messagerie, adresse de messagerie, mot de passe de messagerie, numéro d'utilisateur et mot de passe.

L'accès au Service nécessite un délai de mise en service qui ne peut excéder quinze (15) jours à compter de la signature des Formulaire d'abonnement/Conditions particulières.

ARTICLE 4. ÉQUIPEMENTS

4.1 Description

Pour pouvoir utiliser le Service, le Client devra disposer d'Équipements spécifiques et compatibles avec chacun des forfaits de la gamme « Wanadoo ADSL ».

Le Client disposant d'un Équipement, antérieurement à la souscription des présentes, peut utiliser celui-ci dès lors qu'il est compatible avec le Service.

Les caractéristiques techniques des Équipements sont décrites dans les guides d'installation et d'utilisation correspondant aux Équipements et aux services correspondants.

La liste des Équipements nécessaires à l'utilisation du Service est fournie en points de vente.

En cas de livraison des Équipements, il appartient au Client de vérifier le contenu desdits Équipements au moment de la livraison et de formuler, si nécessaire, ses réserves motivées, qui devront être confirmées au transporteur, par acte extrajudiciaire ou par lettre recommandée avec avis de réception, dans les trois (3) jours suivant la réception des Équipements.

4.2 Vente – Transfert de Propriété

La propriété de l'Équipement vendu, dans le cadre de la souscription au Service, ne sera transférée au Client qu'une fois effectué le paiement intégral du prix.

En cas de livraison d'un Équipement vendu, la charge des risques de détérioration, de perte ou de vol du terminal sera transférée au Client dès réception. Il devra donc prendre toutes les assurances nécessaires pour la couverture de ces risques.

4.3 Location

Certains Équipements peuvent être proposés à la location par France Télécom. Dans ce cas, ces Équipements ne sont pas la propriété du Client mais restent la propriété de France Télécom.

Ces Équipements ne peuvent donc être cédés, sous loués, transformés, donnés en gage ou en nantissement, transférés ou prêtés sous quelque forme que ce soit par le Client à qui il est interdit de disposer des Équipements en dehors de l'utilisation des services.

En cas de saisie ou de toute autre prétention d'un tiers à des droits sur ces Équipements, le Client est tenu de s'y opposer et d'en aviser immédiatement France Télécom afin de lui permettre de sauvegarder ses droits.

Le Client s'engage à maintenir sur ces Équipements la mention de propriété de France Télécom qui y est apposée.

À compter de la réception de ces Équipements et pendant la durée des présentes, le Client est gardien de ces derniers, à charge pour lui de s'assurer pour les dommages qui leur seraient causés ou de vérifier que ses assurances couvrent bien ce type de sinistre. En cette qualité de gardien, il est et demeure responsable de tous dommages causés aux Équipements. Le Client répond du vol, de la perte ou des détériorations des Équipements.

Ainsi, le Client devra payer à France Télécom les sommes détaillées et disponibles à tout moment sur l'URL suivante <http://assistance.wanadoo.fr/reponse1167.asp> ou sur simple demande auprès de France Télécom, en cas de vol, perte ou détérioration subie par les Équipements.

4.4 Restitution des Équipements

En cas de résiliation de tout ou partie des présentes par le Client, ce dernier restitue les Équipements loués, en bon état de fonctionnement et complet, dans les agences France Télécom, au moment de sa démarche de résiliation. Les frais éventuels occasionnés par la restitution sont à la charge du Client.

Lors de la restitution des Équipements, France Télécom remet au Client un « Bon de restitution » attestant de la restitution effective des Équipements, propriété de France Télécom et des éventuelles réserves sur l'état de ces Équipements.

En cas de non-restitution de la Livebox par le Client, au plus tard à la fin du mois de sa demande de résiliation, et après mise en demeure restée sans effet pendant un délai de sept (7) jours, France Télécom facturera au Client une somme forfaitaire de deux cents (200) euros.

En cas de retour de la Livebox en mauvais état de fonctionnement, France Télécom facturera les frais de réparation dans la limite du montant forfaitaire de deux cents (200) euros facturé au Client en cas de non-restitution des Équipements. Ce montant est indiqué et disponible à tout moment sur l'URL suivante <http://assistance.wanadoo.fr/reponse1167.asp> et sur demande chez France Télécom.

Le Client autorise France Télécom à utiliser ses coordonnées bancaires transmises afin de recouvrer les sommes dues pour les cas énumérés ci-dessus.

Dans l'hypothèse de livraison d'Équipement, ce dernier devra être retourné complet (y compris les accessoires et le guide pratique) et présenter l'aspect du neuf. Le Client reste responsable des détériorations subies par l'Équipement à compter de la réception par ses soins, ainsi que cela est prévu à l'article "Équipements" ci-dessus. Dans le cas d'un retour, le remboursement de ce dernier s'effectuera après acceptation par France Télécom de la marchandise retournée, présentation de la facture du terminal par le Client et vérification du paiement de cette dernière.

4.5 Entretien

L'entretien des Équipements loués au Client par France Télécom dans le cadre des présentes conditions générales de vente est assuré par le réseau des agences France Télécom.

Dans le cadre des présentes conditions générales de vente, cette location inclut l'entretien pièces et main-d'œuvre desdits Équipements à compter du jour de la souscription.

Cet entretien est limité au remplacement des pièces défectueuses, à l'exclusion de la réparation de tout autre préjudice. L'entretien ne couvre pas en particulier les éléments mobiles (cordons, fils, prises,...), ni les accessoires dont le renouvellement régulier est nécessaire. Il est toutefois impératif pour l'exercice de cet entretien que l'ensemble des éléments composant les Équipements soient retournés. Lorsque le mauvais fonctionnement est établi, France Télécom se réserve le choix des pièces à modifier ou à changer, des réparations à effectuer, ainsi que les moyens en main-d'œuvre nécessaires à la réparation.

Les frais de retour sont à la charge du Client.

L'entretien exclut les réparations des dommages causés par la foudre et les surtensions, ainsi que les réparations des dommages causés par un usage anormal, par une mauvaise installation ou par une réparation non autorisée par le Client, par des détériorations accidentelles ou dans tout cas de force majeure.

ARTICLE 5. DESCRIPTION DU SERVICE

La souscription à l'un des forfaits de la gamme « Wanadoo ADSL » entraîne l'activation du Service.

Le Service comprend l'accès au réseau Internet via la technologie ADSL au débit choisi par le Client sur la base des forfaits proposés par France Télécom, un service de « Courrier électronique », un service « Pages Personnelles » ainsi que l'accès à des « Services Divers ».

France Télécom propose au Client plusieurs forfaits dans la gamme « Wanadoo ADSL » permettant différents débits IP basés sur différentes technologies. La liste de ces forfaits est disponible à l'adresse suivante : <http://assistance.wanadoo.fr/reponse1167.asp> ou fournie en points de vente.

La souscription à chacun des forfaits est soumise à des conditions d'éligibilité propres.

Le Service est soumis à des règles d'usage décrites ci-dessous.

Le Client déclare accepter les caractéristiques et les limites du Service, et en particulier reconnaît :

- que le Service, objet des présentes, représente un service de connexion entre le micro-ordinateur du Client et le centre serveur de France Télécom et qu'il ne porte pas sur le contenu des services que le Client pourrait consulter.

France Télécom n'exerce aucun contrôle sur les données qui pourraient transiter par l'intermédiaire de son centre serveur et sur le contenu qu'elle héberge à la demande du Client. Le Client garantit France Télécom contre toute réclamation ou recours intenté par un tiers du fait du contenu mis en ligne par ses soins sur les outils de France Télécom. France Télécom, en tant qu'hébergeur de contenus, pourra être amenée à suspendre et, le cas échéant, à supprimer la mise en ligne d'un contenu manifestement illicite. France Télécom propose à ses clients des moyens techniques permettant de restreindre l'accès à certains services et contenus ou de les sélectionner. Ces moyens sont mis à disposition selon des conditions tarifaires spécifiques disponibles sur l'URL suivante <http://assistance.wanadoo.fr/reponse1167.asp> et des conditions d'utilisation disponibles sur wanadoo.fr.

- avoir connaissance de la nature du réseau Internet et en particulier de ses performances techniques et des temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations,
- que les données circulant sur Internet ne sont pas protégées, notamment contre des détournements éventuels,
- que la communication de mots de passe, codes confidentiels et d'une manière générale de tous les éléments d'identification communiqués par France Télécom est faite à ses risques et périls,
- que les données circulant sur Internet peuvent être réglementées en termes d'usage ou être protégées par un droit de propriété. Le Client est seul responsable de l'usage des données qu'il consulte, interroge et transfère sur Internet.

- que la communauté des utilisateurs d'Internet a développé un code de conduite, également appelé Netiquette (consultable sur <http://www.afa-france.com/netiquette.html>), dont la violation peut avoir pour effet d'exclure le contrevenant de l'accès au Service, France Télécom ne pourra en aucun cas être tenue responsable de ce fait,
- qu'il appartient au Client de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et ou logiciels de la contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

En particulier, France Télécom met en garde les personnes titulaires de l'autorité parentale sur la diversité et la nature des contenus disponibles sur le réseau Internet, lesquelles peuvent être susceptibles de porter préjudice aux mineurs.

Le Client peut effectuer, gracieusement, deux (2) changements de débits par périodes de un (1) an à compter de sa date de souscription au Service. Au-delà des deux (2) changements, la migration est soumise à des conditions tarifaires précisées à l'adresse suivante: <http://assistance.wanadoo.fr/reponse1167.asp> ou fournies en points de vente.

Toute modification du débit du Service par le Client doit être adressée par écrit au Service Client de France Télécom, avant le vingt-cinq (25) du mois pour effet le mois suivant.

En cas de changement, le Client devra s'assurer auprès de France Télécom de l'éligibilité de sa ligne téléphonique à la technologie et au débit souhaité par le Client.

En cas de réponse négative à la demande de migration d'un débit vers un autre, le Client conservera l'abonnement actif au jour de sa demande de migration.

Le Client souhaitant se connecter au Service d'accès à Internet via une autre ligne téléphonique que celle déclarée lors de la souscription au Service, ou lors de l'attente de la construction de la ligne aux technologies ADSL, dispose du service voyageur qui lui permet d'accéder à Internet via une connexion de type RTC et paiement à la minute auprès de l'opérateur France Télécom. Le Client qui utilise ce service est facturé par France Télécom au tarif en vigueur au jour de la facturation disponible à l'adresse suivante: <http://assistance.wanadoo.fr/reponse68.asp> ou fourni en points de vente.

L'utilisation de ce service nécessite:

- un modem RTC devant répondre aux configurations décrites dans la rubrique Assistance à l'adresse suivante: <http://assistance.wanadoo.fr/reponse68.asp> ou fournies en points de vente, d'un micro-ordinateur et d'une ligne téléphonique raccordée au réseau de télécommunications de France Télécom;
- le paramétrage de la connexion Internet du Client en mode RTC par le Client à partir de l'espace Wanadoo à la rubrique « Paramètres » à l'adresse suivante: <http://assistance.wanadoo.fr/reponse68.asp>. Dans cette rubrique, le Client choisit son mode de connexion « service voyageur » et/ou Service d'accès à Internet, la configuration sera ensuite effectuée automatiquement. Dès qu'il souhaite se reconnecter au Service, le Client doit faire la démarche de se paramétrer en haut débit.

5.1 Courrier électronique

France Télécom s'engage à mettre à disposition du Client:

- une infrastructure de messagerie électronique
- un service d'authentification permettant l'accès à la ou les boîtes aux lettres du Client.

France Télécom attribue à chaque Client la possibilité de pouvoir disposer de plusieurs boîtes aux lettres, selon l'offre commerciale en vigueur.

Les boîtes aux lettres attribuées sont à usage exclusif du Client dans un cadre familial.

Le Client reste en tout état de cause seul responsable à l'égard de France Télécom de ses propres boîtes aux lettres. Elles ne peuvent en aucun cas être louées ou cédées à titre gratuit ou payant.

France Télécom peut, dans le respect de la législation sur l'interception des correspondances électroniques, communiquer le contenu du courrier électronique de ses Clients aux autorités judiciaires et administratives compétentes, à leurs demandes.

La boîte aux lettres électronique créée lors de la souscription de l'abonnement à un forfait de la gamme « Wanadoo ADSL » constitue l'adresse de messagerie électronique principale du Client. Conformément à l'article "Droit d'accès et droit d'opposition au fichier informatisé" du présent contrat, le Client peut exercer un droit d'opposition sur tout ou partie des sollicitations commerciales envoyées par France Télécom.

Par ailleurs, France Télécom peut envoyer au Client sur cette adresse électronique principale des informations relatives à l'utilisation de son Service (exemples: informations relatives à la propagation d'un nouveau virus sur le réseau Internet, délivrance de la facture au format électronique,...). Par conséquent, le Client est tenu de consulter régulièrement cette boîte aux lettres afin de prendre connaissance des messages adressés par France Télécom.

Le détail de l'ensemble des fonctionnalités liées aux boîtes aux lettres électroniques est consultable à tout moment <http://assistance.wanadoo.fr/reponse28.asp> ou fournies en points de vente.

L'accès au service des boîtes aux lettres électroniques est soumis à des conditions générales d'utilisation disponibles en ligne à l'adresse suivante: <http://assistance.wanadoo.fr/reponse1037.asp> ou fournies en points de vente.

L'adresse de messagerie attribuée par France Télécom ainsi que le mot de passe associé pour chaque boîte aux lettres électronique créée (boîte aux lettres principale et boîte aux lettres secondaire) constituent le « Compte Utilisateur » du Client.

5.2 Pages Personnelles :

France Télécom s'engage à mettre en œuvre les ressources nécessaires pour fournir un accès :

- au service d'authentification qui filtre les connexions pour les seules personnes habilitées,
- à ses Pages Personnelles en consultation et en modification,
- à son portail client,
- à la consultation de ses pages personnelles ouverte à l'ensemble des internautes.

Le Client reconnaît que l'accès à ce service est soumis à des conditions générales d'utilisation disponibles en ligne sur le site Wanadoo à l'adresse suivante: <http://assistance.wanadoo.fr/reponse75.asp> ou fournies en points de vente accessibles avant l'utilisation dudit service.

5.3 Services Divers :

Ces services (Minitel, Paiement à l'acte et services optionnels) sont accessibles dès lors que le Client souhaite les utiliser.

a) Minitel : le Client reconnaît que l'accès aux services Minitel est soumis à des conditions tarifaires particulières, spécifiées sous la rubrique "Minitel" des services d'accès à Internet offerts par France Télécom, et que les frais éventuels de consultation de ces services lui seront facturés sur sa facture. Toute consultation effectuée à partir de l'Identifiant du Client sera réputée être faite par le Client lui-même. Toutefois, France Télécom limite la consultation des services Minitel à un montant mensuel maximum dont le seuil et les conditions sont précisés dans le Formulaire d'abonnement/Conditions particulières.

b) Paiement à l'acte : France Télécom met à la disposition de ses Clients un service intitulé "Paiement à l'acte". Le Client reconnaît que l'accès à ce service est soumis à des conditions disponibles et accessibles avant chaque achat.

c) France Télécom propose au Client des services optionnels qui peuvent être souscrits en sus de son abonnement au Service. L'utilisation de chacun des services optionnels est régie par des conditions générales d'utilisation propre audit service optionnel disponibles à l'adresse suivante: <http://assistance.wanadoo.fr/reponse75.asp> ou fournies en points de vente.

ARTICLE 6. INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DU SERVICE

6.1 Installation par le Client

Le Client effectue l'installation du Service et des Équipements, sous sa propre responsabilité, selon le même processus que celui détaillé dans les guides d'installation et d'utilisation des services correspondants.

6.2 Mise en service par France Télécom

La mise en service est effectuée par France Télécom au niveau de ses plates-formes de services.

La mise en service du Service sera considérée comme effective à la date stipulée dans le courrier transmis au Client. La date de mise en service concerne non seulement la première souscription au Service d'accès à Internet, mais également la fourniture du Service au Client qui, ayant précédemment souscrit au Service, déménage au sein de la Zone de couverture.

France Télécom est fondée à facturer le Service à compter de la date de mise en service telle que définie ci-dessus.

ARTICLE 7. SERVICE APRÈS – VENTE/GARANTIE

En cas de dysfonctionnement des Équipements loués par France Télécom dans le cadre du Service, France Télécom assurera l'échange standard des Équipements, sous réserve que le Client rapporte dans le point de Service après-vente que lui indiquera son distributeur ou l'assistance technique par téléphone, le ou les Équipements en question, et sous réserve que le Client ne soit pas à l'origine de son dysfonctionnement.

En cas de dysfonctionnement des Équipements vendus par France Télécom, France Télécom applique la garantie du constructeur sous réserve que le Client rapporte dans le point de Service après-vente que lui indiquera son distributeur ou l'assistance technique par téléphone, et sous réserve que le Client ne soit pas à l'origine de son dysfonctionnement.

ARTICLE 8. DURÉE

Le Service est conclu pour une durée indéterminée, avec une période initiale d'abonnement à compter de la souscription par le Client qui varie en fonction du forfait choisi par ce dernier et figure dans le Formulaire d'abonnement/Conditions particulières des offres « Wanadoo ADSL » ou à l'adresse suivante : <http://assistance.wanadoo.fr/reponse1167.asp>.

ARTICLE 9. RÉSILIATION

9.1 Suspension

France Télécom se réserve le droit, conformément à l'article « Description du Service », de suspendre de plein droit le Service, sans préavis ni indemnité dans les cas où :

- un quelconque acte de piratage ou de tentative d'utilisation illicite des informations circulant sur le réseau a pour cause ou origine le compte du Client;
- un acte de piratage ou tentative de piratage des équipements du réseau de France Télécom nécessaires à la fourniture du Service a pour cause ou origine la connexion avec le poste du Client;
- les utilisateurs d'Internet signalent que le Client ne respecte pas la Netiquette; ou fait un usage du Service de nature à porter préjudice aux tiers; ou qui serait contraire aux bonnes mœurs ou à l'ordre public et, dans tous les cas, après enquête par France Télécom.

France Télécom se réserve le droit de suspendre de plein droit le Service, après mise en demeure adressée au Client, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception restée sans effet pendant un délai de deux (2) jours à compter de la présentation au Client de ladite lettre, sans indemnité et pour les cas suivants :

- l'adresse du Client telle que communiquée par celui-ci ne correspond pas à son adresse effective;
- non-respect par le Client des présentes Conditions Générales de Vente;
- commercialisation du Service sous quelque forme que ce soit par un Client à un ou plusieurs tiers ou d'utilisation abusive du Service notamment en cas d'utilisation du Service par de multiples utilisateurs sans l'autorisation préalable de France Télécom;
- perturbation grave et/ou répétée du service téléphonique par un modem non compatible avec le réseau de France Télécom conformément au guide d'utilisation.

9.2 Résiliation à l'initiative du Client

Toute résiliation à l'initiative du Client devra être demandée à France Télécom par courrier recommandé avec demande d'avis de réception adressé au Service Client.

La résiliation sera effective le dernier jour du mois pendant lequel France Télécom réceptionnera le courrier de résiliation. La date de réception du courrier de résiliation est la date de première présentation à France Télécom dudit courrier par les services postaux.

Le Client pourra obtenir toutes les informations utiles à la résiliation de son abonnement en contactant le Service Client de France Télécom selon les modalités décrites dans la rubrique « Assistance », disponible en ligne à l'adresse suivante <http://assistance.wanadoo.fr/contact.asp> ou fournies en points de vente.

Dans le cas de résiliation anticipée du Service pendant la période initiale d'abonnement, le Client restera redevable des mensualités restant dues excepté pour les cas de résiliation anticipée pour motif légitime.

Le Client peut mettre fin aux présentes pour motif légitime tel que :

- déménagement de la résidence principale du Client dans une Zone non couverte par la technologie ADSL, et sous réserve que la demande de résiliation soit faite dans un délai maximum de quinze (15) jours à compter de la date du déménagement,
- handicap physique incompatible avec l'utilisation du Service,
- mise en détention dans un établissement pénitentiaire,
- faillite personnelle, redressement judiciaire du Client,
- surendettement du Client,
- cas de force majeure au sens habituellement reconnu par la jurisprudence française.

Pour exercer cette faculté de résiliation, le Client devra faire parvenir à France Télécom sa demande de résiliation accompagnée des pièces justificatives.

En cas de déménagement au sein de la Zone de couverture, France Télécom facturera au Client des frais de mise en service selon la grille tarifaire disponible à l'adresse suivante : <http://assistance.wanadoo.fr/reponse1167.asp>.

En cas de déménagement du Client dans une zone non couverte par le débit afférent à son forfait, le Client conservera son Service conformément au débit disponible sur cette zone.

Le déménagement du Client au sein de la Zone de couverture du Service est sans effet sur la période initiale d'abonnement, laquelle n'est pas prolongée automatiquement de ce fait.

9.3 Résiliation à l'initiative de France Télécom

Une fois le Service suspendu, France Télécom pourra résilier de plein droit le Service sans indemnité après une mise en demeure adressée au Client par courrier restée sans effet pendant un délai de cinq (5) jours à compter de sa réception.

La résiliation, par France Télécom, du Service entraîne la résiliation automatique du Service détenu par le Client.

ARTICLE 10. TARIFS ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Le terme des frais d'abonnement mensuel au Service est à échoir.

Il est précisé que les tarifs auxquels les présentes font référence sont :

- les éventuels frais de mise en service pour le Service disponibles à l'adresse suivante : <http://assistance.wanadoo.fr/reponse1167.asp>. En cas de déménagement du Client au sein de la Zone de couverture, France Télécom lui facturera également de tels frais de mise en service ;
- les frais d'abonnement mensuels au Service ;
- les éventuels frais mensuels liés à la location des Équipements loués par France Télécom ;
- les éventuels frais liés à la consultation de services en ligne facturés par France Télécom, et en particulier les services Minitel, voyageur et paiement à l'acte sous la rubrique « Achats service plus ».

Un intérêt de retard, égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de la facturation, sera appliqué sur les sommes restant dues à la date limite de paiement figurant sur la facture. Cet intérêt est calculé sur le montant hors taxes des sommes dues, par périodes indivisibles de quinze (15) jours à compter du premier jour de retard suivant la date d'échéance de la facture.

En outre, France Télécom se réserve le droit de suspendre l'exécution des présentes sans indemnités si le Client ne s'acquitte pas des sommes dues et après envoi d'une mise en demeure de régulariser restée sans effet pendant un délai de huit (8) jours.

En cas de demande de délivrance de duplicatas de factures par le Client, France Télécom facture le Client de la somme forfaitaire indiquée et disponible à tout moment sur <http://assistance.wanadoo.fr/reponse1167.asp> ou fournie en points de vente sous la rubrique « duplicatas de factures ».

France Télécom édite périodiquement une facture papier ou électronique indiquant les sommes à payer ainsi que la date d'échéance du paiement. Le décompte des sommes à payer effectué par France Télécom fait la preuve des opérations ou achats réalisés par le Client via ce Service.

ARTICLE 11. UTILISATIONS DES CODES CONFIDENTIELS ET IDENTIFIANTS D'ACCÈS AU SERVICE

L'ensemble des éléments permettant au Client de s'identifier et de se connecter au Service sont personnels et confidentiels.

Le Client s'engage à conserver secrets ses Identifiants et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

En cas de perte ou de vol d'un des Identifiants par le Client, ce dernier en informera immédiatement France Télécom par tout moyen. France Télécom procédera aussitôt à leur annulation. La responsabilité du Client, quant à l'utilisation des Identifiants, sera dérogée à l'égard de France Télécom dès la réception de cette information.

Les nouveaux Identifiants seront transmis au Client par téléphone, dès l'information faite par le Client de la perte ou du vol de ses Identifiants et, après que ce dernier ait communiqué les éléments permettant de l'identifier.

Ainsi, aucune suspension de Service ne sera subie par le Client ; sa facturation ne sera, par conséquent, pas suspendue non plus.

Les nouveaux Identifiants seront aussi confirmés par courrier.

Il est précisé que tout usage des Identifiants du Client est fait sous sa responsabilité.

Le Service autorise une seule connexion à la fois par Identifiant. Toute tentative de connexion simultanée avec le même Identifiant pourra faire l'objet d'une suspension, sans préavis, du Service par France Télécom.

Le Client dispose, en fonction de son Équipement, de la faculté de partager sa connexion à partir de son Identifiant dans le cadre d'un usage strictement personnel et privé.

L'utilisation des Équipements est limitée à l'intérieur d'un bâtiment, à un usage privatif (réseau d'entreprise, usage domestique), à l'exclusion d'un usage public.

Dans le cas où la personne qui paye les prestations ayant trait au Service est différente du Client, celle-ci ne dispose d'aucun droit d'accès ou d'utilisation sur le Service.

ARTICLE 12. RESPONSABILITÉ

12.1 Responsabilité de France Télécom

France Télécom met en place les moyens nécessaires à la bonne marche du service. Elle prend les mesures nécessaires au maintien de la continuité et de la qualité du Service jusqu'au filtre inclus. Ce filtre doit être installé au plus près du point de terminaison de la ligne téléphonique. Le bon fonctionnement du Service ne peut être assuré qu'avec les Équipements conformes aux spécificités techniques décrites dans le guide d'installation et d'utilisation.

La responsabilité de France Télécom ne saurait être engagée dans les cas suivants

- en cas de contaminations par des virus et/ou des intrusions dans le système informatique des Clients effectuées par des tiers via le Service d'accès à Internet;
- non-respect des procédures d'installation;
- agissement du Client contrevenant aux dispositions du Code de la propriété intellectuelle;
- dysfonctionnement des Équipements dont l'origine relève du seul fait du Client et notamment si l'Équipement ne correspond pas aux recommandations décrites dans le guide d'utilisation;
- en cas de force majeure;
- en ce qui concerne la fiabilité de la transmission des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur des réseaux et/ou serveurs spécifiques connectés au réseau Internet;
- en cas de rupture, du fait du Client, du contrat afférent à sa ligne téléphonique;
- en cas de défaillance des équipements et/ou du réseau informatiques du Client;
- en cas d'utilisation du Service par le Client non conforme aux stipulations des présentes conditions;
- en cas de poursuites judiciaires à l'encontre du Client du fait de l'usage, constitutif d'une infraction, du Service fourni par France Télécom;
- quant au contenu des services consultés, y compris ceux accessibles via les annuaires, de la nature des données interrogées, transférées ou mises en ligne par les Clients et d'une manière générale de toute information consultée par le Client.

France Télécom n'est pas responsable sous quelle que forme et de quelle manière que ce soit des services et des contenus fournis par des tiers, y compris les services Kiosques, ainsi que de l'usage par le Client fait de ces services et de ces contenus. En particulier, dans l'hypothèse d'une résiliation des présentes, la responsabilité de France Télécom ne peut pas être engagée si le Client ne résilie pas les contrats souscrits auprès des tiers.

En tout état de cause, France Télécom reste étrangère à tous litiges qui peuvent opposer le Client à des tiers à l'occasion des présentes.

12.2 Responsabilité du Client

Le Client prend toutes les mesures nécessaires pour veiller personnellement aux précautions à prendre, à l'occasion de l'utilisation du Service qui pourrait être faite par un mineur, pour accéder au contenu d'un tiers.

Le Client effectue l'installation du Service y compris des Équipements y afférents, sous sa propre responsabilité, selon le même processus que celui détaillé dans le guide d'installation et d'utilisation du Service proposé au Client

Le Client est seul responsable de tout préjudice causé par lui-même ou un de ses préposés à France Télécom ou à des tiers du fait de son utilisation du Service.

Il appartient au Client de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet ou de piratage venant de l'Internet et de procéder à des sauvegardes régulières.

Il est également précisé que seul le Client est responsable de l'usage de l'accès au Service et à tout service interconnecté.

ARTICLE 13. QUALITÉ DE SERVICE – FORMULES DE REMBOURSEMENT

France Télécom informe les Clients du niveau de qualité du Service. Ce niveau, détaillé dans le lien ci-dessous, est celui défini dans le référentiel AFNOR disponible à l'adresse suivante : <http://assistance.wanadoo.fr/reponse1284.asp> ou fourni en points de vente.

Le critère retenu dans cette définition est celui de la disponibilité.

Les conditions de mesure utilisées dans la détermination de ces niveaux sont décrites à l'adresse suivante : <http://assistance.wanadoo.fr/reponse1284.asp> ou fournies en points de vente.

En cas de non atteinte de ces niveaux de qualité du Service, le Client pourra obtenir le remboursement de son forfait au prorata pour la période d'indisponibilité constatée.

Afin d'en bénéficier, les Clients devront adresser leur réclamation en contactant le Service Client en précisant leur nom, leur numéro de compte, le type de dysfonctionnement rencontré, le jour, l'heure et la durée de ce dysfonctionnement.

ARTICLE 14. CAS DE FORCE MAJEURE

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis-à-vis de l'autre de la non-exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation des présentes qui seraient dus au fait de l'autre partie consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées des présentes pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à sept (7) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du présent contrat par l'une ou l'autre des parties huit jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant cette décision.

ARTICLE 15. VENTE À DISTANCE

En application de l'article L 121-20 du Code de la Consommation, le Client, ayant souscrit à distance, a la faculté d'exercer son droit de rétractation en contactant le service Assistance Commerciale de Wanadoo, dans un délai de sept (7) jours francs à compter de l'acceptation de l'offre, sous réserve, en cas de livraison d'un terminal, que ce dernier soit retourné à l'expéditeur.

Lorsque ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les frais de retour sont à la charge du Client.

Conformément à l'article L 121-20-2 du Code de la Consommation, le Client qui accepte d'utiliser le Service via son abonnement avant la fin du délai de sept (7) jours francs renonce expressément à bénéficier de son droit de rétractation excepté le seul cas du Client qui, lors de l'attente d'une connexion ADSL, se connecte en mode RTC de type paiement à la minute de communication auprès de l'opérateur France Télécom.

ARTICLE 16. DROIT D'ACCÈS ET DROIT D'OPPOSITION AU FICHER INFORMATISÉ

La communication d'informations relatives au Client est effectuée dans le respect des obligations et droits précisés dans la loi n°78-17 du 6 janvier 1978.

Dans ce cadre tout Client dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives le concernant. Pour ce faire le client peut s'adresser au Service Client de France Télécom en suivant les modalités décrites dans la rubrique "Assistance: Nous contacter" disponible en ligne sur le site Wanadoo.

Par ailleurs, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'opposition à la cession à des tiers des informations nominatives détenues sur sa personne.

L'utilisation des adresses de courriers électroniques à des fins commerciales autres que celles relatives aux informations concernant le service Wanadoo, ne peut être effectuée qu'avec le consentement exprès du Client.

S'agissant de l'utilisation des informations concernant le service Wanadoo, le Client peut faire valoir son droit d'opposition à l'exception des informations relatives à l'utilisation de son Service et à son abonnement.

S'agissant de l'utilisation des données relatives au trafic du Client, France Télécom pourra les utiliser aux fins de proposer à ce dernier les services et produits pouvant répondre à ses besoins, sauf opposition expresse de sa part effectuée auprès du Service Client.

Néanmoins France Télécom peut communiquer les informations relatives aux Clients à la demande des autorités judiciaires ou administratives compétentes.

ARTICLE 17. MODIFICATIONS

France Télécom peut être amenée, y compris pendant la période initiale d'abonnement, à procéder à des modifications de prix ou des caractéristiques du Service. Le Client sera informé de toute modification le concernant au moins un (1) mois avant son entrée en vigueur. Dans ce cas, le Client peut, par dérogation à l'article "Résiliation" des présentes, résilier le contrat sans frais jusque dans un délai de quatre (4) mois à compter de l'entrée en vigueur de la modification.

ARTICLE 18. SERVICE CLIENT

France Télécom met à la disposition du Client deux types d'assistance :

1. En ligne 24h/24, 7j/7 à l'adresse suivante : <http://assistance.wanadoo.fr> directement à partir du micro-ordinateur du Client.
2. Un service d'accueil téléphonique 24h/24, 7j/7 pour les questions d'ordre technique au numéro suivant : 39 00 et de 8 heures à 21 heures, 6 jours sur 7 pour les questions d'ordre commercial au numéro suivant : 0 892 699 114.

ARTICLE 19. DISPOSITIONS DIVERSES

Le Client s'engage à informer France Télécom de toute modification concernant sa situation notamment en cas de changement d'adresse et de ses références bancaires pour un Client abonné.

Si l'une quelconque des stipulations du contrat est tenue pour nulle ou sans objet, elle sera réputée non écrite et n'entraînera pas la nullité des autres stipulations.

ARTICLE 20. LITIGE - COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Le présent contrat est régi par la loi française. Lorsque l'abonné a la qualité de commerçant, à défaut de règlement amiable, les parties conviennent de soumettre leur différend au Tribunal de Commerce de Paris.